



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
04/04/2025	04/04/2025	19	10	13	16

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	M. PELIZZON Philippe
Mme HAAS Valérie		X	
Mr FARGES Cédric		X	Mr ANGOSTO Richard
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mme GROSJEAN-BALARD Carole		

Délibération n°2025-04-09-07
Résultat du vote
16 pour

Objet : Plateforme marchés publics - Association des Maires du Tarn

L'Association Des Maires et des élus locaux du Tarn (ADM81) met à disposition des Elus du Tarn une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics, habilitée, depuis 2015 afin que la collectivité puisse faire ses consultations en conformité avec le Code des Marchés Publics (AW Solutions).

Depuis deux ans, l'ADM81 se voit appliquer une augmentation des prix de la part de leur prestataire. Pour l'année 2025, l'ADM81 a donc dû revoir ses tarifs, tout en garantissant la meilleure offre.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Prix d'un marché : 40€ TTC

Demande de devis : 6€ TTC

Certificat de chiffrage / déchiffrage : 15€ TTC

Les cotisations annuelles restent, quant à elles, inchangées :

Pour 1 à 5 marchés : 50€ TTC

De 6 à 10 marchés : 100€ TTC

11 marchés et plus : 150€ TTC

De ce fait, pour continuer à bénéficier du service de dématérialisation des marchés publics de l'ADM, il convient de signer une nouvelle convention.

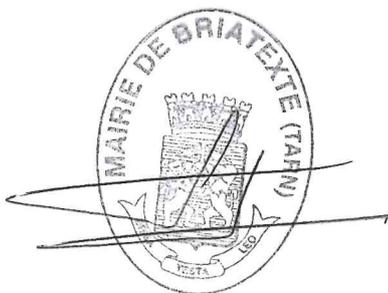
Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-après dénommée : « Plateforme marchés publics », telle que proposée par l'Association des Maires et des Elus locaux du Tarn.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

